



## Fiche d'inscription scolaire

Année 2024 / 2025

### Demande d'inscription scolaire

Enfant	
Nom :	Prénom(s) :
Date de Naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Représentants légaux	
Nom :	Prénom(s) :
Adresse	
Code postal :	Ville :
Téléphone portable :	Téléphone fixe :
Email :	
Nom :	Prénom(s) :
Adresse	
Code postal :	Ville :
Téléphone portable :	Téléphone fixe :
Email :	

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso.

A Sainte-Sigolène, le

Signature des représentants légaux

## Inscription scolaire

La demande d'inscription ne pourra être validée que, sous réserve de la présentation obligatoire en mairie, d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes auprès du service Education de la commune :

Mairie – Place Jean SALQUE – 43600 SAINTE-SIGOLENE – 04 71 66 63 12

- Livret de famille
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- En cas de séparation, le jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. Pour les parents séparés sans décision judiciaire, un accord écrit de l'un et l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école de Sainte-Sigolène
- Le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé.
- Carnet de vaccination

Une fois la demande validée par la mairie, un certificat d'inscription est établi puis transmis à la direction de l'école concernée. Cette dernière procédera, lors d'un rendez-vous, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

Coordonnées des écoles :

Ecole maternelle Germaine TILLION  
Route de la Bâtie  
43600 SAINTE-SIGOLENE  
Tél : 04.71.66.13.55  
Direction : Mme PERREL (remplaçante de Mme LICINI)

Ecole élémentaire Germaine TILLION  
Route de la Bâtie  
43600 SAINTE-SIGOLENE  
Tél : 04.71.66.60.68  
Direction : Mme MIZZON-JAOUËN

### Partie réservée à la mairie

#### Pièces fournies :

- Livret de famille                       Justificatif de domicile                       Décision de justice ou accord écrit
- Certificat de radiation                       Carnet de vaccination

#### Décision de la Mairie :

- Inscription acceptée et enfant dirigé vers
- école maternelle Germaine TILLION
- école élémentaire Germaine TILLION
- Inscription refusée pour motif suivant :

Didier ROUCOUSE  
Maire